



Assurance automobile, indemnisation et assureur

Par Visiteur

Bonjour

J'ai été victime en vacances en Espagne d'un home jacking. Des voleurs se sont introduits dans mon lieu de vacances sans faire de dégât apparent (ils ont ronpu le système d'ouverture/fermeture d'une porte fenêtre) pendant que je dormais avec ma compagne et mes deux enfants et m'ont dérobés ma voiture en prenant les clés dans la maison. Mon assurance refuse de m'indemniser car il dit qu'il n'y a pas eu d'effraction pourtant j'ai un dépôt de plainte et un expert espagnol est passé à mon domicile en confirmant dans son rapport qu'il y a eu vol; mais l'assureur auto joue avec ce mot effraction. L'assureur peut-il me refuser l'indemnisation alors que dans le contrat ce mot là n'est pas stipulé?

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai été victime en vacances en Espagne d'un home jacking. Des voleurs se sont introduits dans mon lieu de vacances sans faire de dégât apparent (ils ont ronpu le système d'ouverture/fermeture d'une porte fenêtre) pendant que je dormais avec ma compagne et mes deux enfants et m'ont dérobés ma voiture en prenant les clés dans la maison. Mon assurance refuse de m'indemniser car il dit qu'il n'y a pas eu d'effraction pourtant j'ai un dépôt de plainte et un expert espagnol est passé à mon domicile en confirmant dans son rapport qu'il y a eu vol; mais l'assureur auto joue avec ce mot effraction. L'assureur peut-il me refuser l'indemnisation alors que dans le contrat ce mot là n'est pas stipulé?

L'expert s'est fondé sur quel élément pour affirmer l'existence du vol?

Au vu des éléments, vous devriez pouvoir bénéficier de l'indemnisation de l'assurance dans la mesure où le système de fermeture de la fenêtre a bien été endommagé. Cet élément, accompagné de la copie du dépôt de plainte sont des éléments probants.

Malheureusement, si l'assureur persiste, vous allez être contraint d'engager une action en justice avec l'aide d'un avocat.

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui mais l'expert de l'appartement n'a pas précisé sur son rapport que la fenêtre était cassée mais il a confirmé qu'il y a eu vol vu qu'il nous a indemnisés les dommages habitations causés. Ceci est-il un motif suffisant pour faire valoir nos droits auprès de l'assurance auto sachant que dans les conditions générales il n'est pas stipulé "vol avec effraction" mais "vol du véhicule" uniquement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Oui mais l'expert de l'appartement n'a pas précisé sur son rapport que la fenêtre était cassée mais il a confirmé qu'il y a eu vol vu qu'il nous a indemnisés les dommages habitations causés.

Oui, mais si l'expert ne se fonde sur aucun élément matériel, sa parole n'a pas grande valeur. Pourquoi n'a-t-il pas indiqué cet élément dans le rapport?

Sans la preuve de l'effraction matérielle, il est quasiment impossible de prouver le vol à moins que vous ayez des témoignages.

Parce que l'expert ne peut pas affirmer l'existence d'un vol sans en avoir constaté des traces matérielles ni sans avoir assisté au vol lui même.

Ceci est -il un motif suffisant faire valoir nos droit auprès de l'assurance auto sachant que dans les conditions générales il n'est pas stipuler "vol avec effraction" mais "vol du véhicule" uniquement.

Oui, je comprends bien votre incompréhension. Simplement, le problème n'est pas lié à l'effraction en tant que telle. Il est lié à la preuve du vol lui même! C'est sur ce point que l'assurance vous titille.

L'assureur vous reproche de ne pas fournir de preuve justifiant l'existence d'un vol.

Le dépôt d'une plainte pénale ne certifie pas l'existence d'un vol et aucune trace d'effraction n'a été constatée.

Pour le reste, et étant donné les circonstances, vous devriez pouvoir obtenir gain de cause mais c'est loin d'être évident.

Très cordialement.

Par Visiteur

Le fait que l'expert de l'appartement a permis à l'assurance habitation de nous régler le préjudice subi suite à ce cambriolage ceci n'est-il pas une preuve qu'il y a eu vol?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Le fait que l'expert de l'appartement a permis à l'assurance habitation de nous régler le préjudice subi suite à ce cambriolage ceci n'est-il pas une preuve qu'il y a eu vol?

C'est un élément déterminant, c'est sûr mais visiblement pas suffisant pour que l'assurance de la voiture accepte l'indemnisation.

Vous avez toutes vos chances devant un tribunal mais vous encourez toujours le risque lié à l'aléa judiciaire, c'est certain.

Très cordialement.